

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 20 MARS 2023

Délibération n° CM2023_28

Convocation du 13 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 26

Thème : SPORTS

Objet : subventions aux associations

L'an deux mil vingt-trois et le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, M. GRAS, Mme GILLOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ,

Sont excusés : Mme RICHARD-PERROT qui a donné pouvoir à Mme SEVIN
Mme CARNOT qui a donné pouvoir à M. DE ABREU
M. TREUILLET
M. MARTIN qui a donné pouvoir à Mme PERRIN
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DEFACHELLE

RAPPORT PRESENTÉ PAR : Fabrice GRAS

Le rapporteur rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 6 février dernier par laquelle il a décidé d'octroyer des subventions aux associations sportives.

Il précise que certaines associations ont fait des demandes de subventions exceptionnelles au titre de l'année 2023 et propose donc les attributions suivantes :

- Club nautique :400 €
- Club sportif : 1 000 €
- Dynamic danse génération :800 €
- EAPS : 1 000 €
- Etoile sportive : 1 800 €
- Hand ball club :500 €
- Sanvignes vélo sport :400 €
- Tennis club : 3 400 €

Soit un total de : 9 300 €

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,:

- Décide d'allouer les subventions exceptionnelles telles que proposées ci-dessus,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

Christian DEFACHELLE.

Transmis à la Sous-Préfecture le 29 mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 31 mars 2023